

AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE

DELIBERATION N° 03-21 du 28 OCTOBRE 2003

**PORTANT APPROBATION
DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2
AU BUDGET 2003
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie:

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

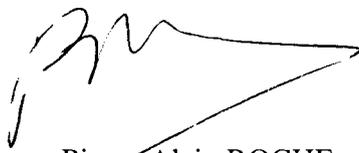
Le Conseil d'Administration approuve la décision modificative n° 2 au Budget 2003.

Le Budget 2003 de l'Agence est arrêté aux sommes suivantes:

Les crédits de dépense sont arrêtés à la somme de 940.250.000 €.

Les crédits de recette sont arrêtés à la somme de 940.250.000 €.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du Conseil d'Administration



Bertrand LANDRIEU

AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE

APPROBATION EXPRESSE
DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2
AU BUDGET 2003

Vu la délibération N° 02-31 du 31 octobre 2002 portant approbation du budget 2003.

Vu la délibération N° 03-05 du 5 mars 2003 portant approbation de la décision modificative N° 1 au budget 2003.

Vu la note conjointe du ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie et du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement du 6 avril 2000 relative à l'approbation des décisions budgétaires des agences de l'eau.

Vu la délibération N°03-21 du 28 octobre 2003 portant approbation de la décision modificative N° 2 au budget 2003.

La décision modificative N° 2 au Budget 2003 fait l'objet d'une approbation expresse.

Le représentant du Ministre
chargé de l'Environnement


Alain Pialat

Le représentant du Ministre
chargé du Budget


Paul Thévenin